



Eco Service s.r.l

CHEMICAL PRODUCTS

Z.I. – 36053 GAMBELLARA – VI – Tel. +39 0444 649269 – Fax +39 0444 441190

http://www.eco-servicesrl.it – E-mail: info@eco-servicesrl.it

Fiche de Données de Sécurité TOP ACRYLIC

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ en cas de malaise.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Dispositions spéciales:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

Contient

Acétone

acétate d'éthyle

acétate de n-butyle

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3. Autres dangers

Ninguna sustancia PBT, mPmB o perturbador endocrino presente en concentración >=0.1%

Autres dangers:

Quand les boîtiers aérosols sont chauffés à des températures supérieures à 50 °C, ils se déforment et peuvent provoquer un risque de blessures corporelles graves. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent former des mélanges inflammables ou explosifs, même à des températures inférieures à 0 °C. L'utilisation dans des endroits mal ventilés peut provoquer des difficultés de respiration, narcose et inconscience.

Le mélange ne contient pas de substances ≥ 0,1 % présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) ≥ 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>. Se référer à la rubrique 3 pour identifier les substances concernées.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Description :

Substances dangereuses pour la santé ou l'environnement, contenues dans des concentrations égales ou supérieures à la limite d'exemption des règlements CE sur la base des critères de REACH, ou les limites d'exposition communautaires sur le lieu de travail.

Boîtier aérosol sous pression contenant un mélange de solvants, résines, pigments, additifs et propulseur.

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classement par catégorie
> 30% - < 40%	Hydrocarbures, C3-C4 (propane, butane, isobutane)	CAS: 68476-40-4 EC: 270-681-9 REACH No.: 01-2119486557-22	2.2/1 Flam. Gas 1 H220 2.5 Press. Gas H280
> 10% - < 20%	Acétone	CAS: 67-64-1 EC: 200-662-2 REACH No.: 01-2119471330-49 01-2119496062-37	2.6/2 Flam. Liq. 2 H225 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 3.8/3 STOT SE 3 H336
> 10% - < 20%	acétate d'éthyle	CAS: 141-78-6 EC: 205500-4 REACH No.: 01-2119475103-46	2.6/2 Flam. Liq. 2 H225 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 3.8/3 STOT SE 3 H336
> 10% - < 20%	acétate de n-butyle	CAS: 123-86-4	



Fiche de Données de Sécurité TOP ACRYLIC

		EC: 204-658-1 REACH No.: 01-2119485493-29	 	2.6/3 Flam. Liq. 3 H226 3.8/3 STOT SE 3 H336
> 5% - < 10%	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	CAS: 108-65-6 EC: 203-603-9 REACH No.: 01-2119475791-29		2.6/3 Flam. Liq. 3 H226
> 0% - < 7%	Le dioxyde de titane	CAS: 13463-67-7 EC: 236-675-5 REACH No.: 01-2119489379-17		Carc. 2, H351

Informations complémentaires:

Hydrocarbures C3-4 Notes K 1,3 Butadiène <0,1%

Dioxyde de titane en poudre contenant ≥ 1 % de particules de diamètre aérodynamique ≤ 10 μm . Remarque : Le classement en tant que cancérigène par inhalation, il ne s'applique qu'aux mélanges sous forme de poudres contenant ≥ 1 % de particules de dioxyde de titane sous forme de particules ou incorporé dans des particules d'un diamètre aérodynamique ≤ 10 μm

Le texte intégral des phrases H figure à la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales :

En cas de doute, ou si les symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau :

Enlever les vêtements contaminés immédiatement. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu. Ne pas utiliser de solvants. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes, en gardant les paupières ouvertes. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte. Protéger les yeux avec une gaze stérile. Ne pas utiliser de gouttes ou pommades d'aucune sorte avant la visite du médecin spécialiste.

En cas d'ingestion :

Une ingestion accidentelle est un événement peu probable pour un produit aérosol. Consultez immédiatement un médecin.

Faire vomir seulement sur indication du médecin.

En cas d'inhalation :

Transporter immédiatement la victime vers un endroit non contaminé. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et consulter immédiatement un médecin. Si la victime est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité, en étendant bien la tête, pour faciliter les vomissements

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le manque d'oxygène associé à une exposition à des concentrations élevées peut provoquer une asphyxie.

Dangers : Risque de troubles respiratoires

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Le mélange contient des substances volatiles qui peuvent causer de graves de dépression du système nerveux central, avec des effets tels que la somnolence, des vertiges, une perte de conscience, la narcose.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Poudre sèche, dioxyde de carbone, mousses chimiques.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Jets d'eau directs. L'eau nébulisée est utile pour refroidir les bombes aérosols exposées au feu ou à la chaleur pour prévenir les explosions et les explosions

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, les éléments suivants peuvent être dégagés :

monoxyde de carbone (CO).

La chaleur provoque une augmentation de la pression à l'intérieur des récipients aérosols qui se déforment et éclatent et peuvent être projetés à une distance considérable, avec risque de propagation du feu. L'exposition aux gaz de combustion peut présenter de graves risques pour la santé.

Dans certaines conditions d'incendie, des traces d'autres substances nocives ne peuvent pas être exclues.



Eco Service s.r.l

CHEMICAL PRODUCTS

Z.I. – 36053 GAMBELLARA – VI – Tel. +39 0444 649269 – Fax +39 0444 441190

http://www.eco-servicesrl.it – E-mail: info@eco-servicesrl.it

Fiche de Données de Sécurité

TOP ACRYLIC

Évitez de respirer les fumées, utilisez un masque à gaz et un masque facial avec un filtre spécifique pour la fumée ou les gaz d'incendie (couleur blanche et rouge); dans des pièces fermées et/ou à des températures élevées, utiliser un appareil respiratoire autonome. Portez des vêtements ignifugés et gardez une distance de sécurité

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Informations complémentaires :

Pour le contrôle d'exposition et les équipements de protection, consultez la section 8.

Pour l'élimination ultérieure des déchets, suivre les recommandations de la section 13

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Si les boîtiers aérosols ont subi des dommages qui occasionnent des fuites, éviter d'éventuels points d'inflammation. Ne pas utiliser d'outils ou de machines qui peuvent produire des étincelles. Ne pas respirer les vapeurs et aérosols. Assurer une ventilation adéquate et isoler immédiatement les boîtiers aérosols endommagés. Aérer la zone contaminée jusqu'à complète disparition du gaz.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans le sol, les cours d'eau ou les égouts.

Recueillir la phase liquide du produit avec des matériaux absorbants inertes, en évitant les rejets dans les égouts. Aérer la zone contaminée jusqu'à complète dispersion du gaz.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les composants liquides avec un matériau absorbant.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 7,8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Manipulation :

Manipulation uniquement dans des endroits bien ventilés. Utiliser et ranger à l'écart de toute flamme, source de chaleur, appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer. Ne pas rallumer les appareils électriques tant que les vapeurs ne sont pas dispersées. Voir aussi la section 8.

Éviter le contact avec les yeux.

Adopter les règles d'hygiène élémentaires.

Préventions des incendies et des explosions :

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir à l'abri de la chaleur.

Ne pas pulvériser vers une flamme ou un corps incandescent.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker les boîtiers aérosols dans les cartons originaux, en évitant la possibilité de chutes ou de collisions. Ne pas stocker en sous-sol, propulseur et solvants ont une densité nettement plus élevée que l'air. Protéger des rayons du soleil. Conserver au sec et au frais, loin des sources de chaleur. Tenir à l'écart de toute source de combustion. Ne pas fumer. Tenir à l'écart des agents oxydants et des produits fortement acides ou alcalins. Entreposer dans des endroits destinés aux produits inflammables, avec une ventilation appropriée et loin des appareils électriques en évitant l'accumulation de charges électrostatiques. Respecter les dispositions prescrites par le service d'incendie, en fonction des quantités stockées.

Stockage :

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Aucune exigence particulière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Le produit est destiné à un usage général pour les retouches ou la peinture de surface limitée. Le conseil de précaution du P271 est de n'utiliser qu'à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites du seuil d'exposition des ingrédients ACGIH TLV (Threshold Limit Values) - TWA (Time Weighted Average) pendant 8 h et TLV STEL (Short-Term Exposure Limit) pendant 15 min

Composants avec des valeurs limites nécessitant une surveillance sur le lieu de travail :
--

**Fiche de Données de Sécurité****TOP ACRYLIC**

Hydrocarbures, C3-C4 (propane, butane, isobutane) - CAS: 68476-40-4	
VLE	Valeur à long terme: 1000 ppm
Acétone – CAS: 67-64-1	
VME	Valeur momentanée: 1200 mg/m ³ , 500 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m ³ , 250 ppm
acétate d'éthyle – CAS: 141-78-6	
VME	Valeur momentanée: 2800 mg/m ³ , 800 ppm Valeur à long terme: 1400 mg/m ³ , 400 ppm
acétate de n-butyle – CAS: 123-86-4	
VME	Valeur momentanée: 940 mg/m ³ , 200 ppm Valeur à long terme: 710 mg/m ³ , 150 ppm
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle – CAS: 108-65-6	
VME	Valeur momentanée: 550 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée

Valeurs limites d'exposition DNEL

Hydrocarbures, C3-C4 (propane, butane, isobutane) - CAS: 68476-40-4		
Inhalation	DNEL(GLOB)	16000 mg/m ³ (rat) (OECD Guideline 422 EPA OPPTS 870.3650) Huntingdon Life Sciences (HLS) (2010a)
Acétone – CAS: 67-64-1		
Dermique Inhalation	DNEL (EC) DNEL/24h DNEL (EC) DNEL/24h	62 mg/kg (Long-terme - Peau - Population) 186 mg/kg (Long-terme - Peau - Ouvriers) 1210 mg/kg (Long-terme - Inhalation - Ouvriers) 200 mg/m ³ (Long-terme - Inhalation - Population) 2400 mg/m ³ (Short-terme - Inhalation - Ouvriers)
acétate d'éthyle – CAS: 141-78-6		
Oral Dermique Inhalation	DNEL (EC) DNEL (EC) DNEL (EC) DNEL/24h	4,5 mg/kg (Long-terme - Oral - Population) 63 mg/kg (Long-terme - Peau - Ouvriers) 37 mg/kg (Long-terme - Peau - Population) 734 mg/m ³ (Long-terme - Inhalation - Ouvriers) 367 mg/m ³ (Long-terme - Inhalation - Population) 1468 mg/m ³ (Short-terme - Inhalation - Ouvriers)
acétate de n-butyle – CAS: 123-86-4		
Inhalation	DNEL (EC) DNEL/24h	480 mg/m ³ (Long-term - Inhalation - Ouvriers) 102 mg/m ³ (Long-term - Inhalation - Population) 960 mg/m ³ (Court terme - Inhalation - Travailleurs)
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle – CAS: 108-65-6		
Oral Dermique Inhalation	DNEL (EC) DNEL (EC) DNEL (EC)	1,67 mg/kg (Long-terme - Oral - Population) 153 mg/kg (Long-terme - Peau - Ouvriers) 55 mg/kg (Long-terme - Peau - Population) 275 mg/m ³ (Long-terme - Inhalation - Ouvriers) 33 mg/m ³ (Long-terme - Inhalation - Population)

Valeurs limites d'exposition PNEC

Acétone – CAS: 67-64-1	
PNEC STP (EC)	100 mg/L (station d'épuration)
PNEC (EC)	10,6 mg/L (eau douce) 1,06 mg/L (eau de mer) 21 mg/L (problème occasionnel) 30,4 mg/kg (sédiments (eau douce)) 3,04 mg/kg (sédiment (eau de mer)) 33,3 mg/kg (sol)



Fiche de Données de Sécurité TOP ACRYLIC

acétate d'éthyle – CAS: 141-78-6	
PNEC (EC)	0,2 mg/m ³ (voie orale) 0,26 mg/L (eau douce) 0,026 mg/L (eau de mer) 1,65 mg/L (problème occasionnel) 650 mg/L (station d'épuration) 1,25 mg/kg (sédiment (eau douce)) 0,125 mg/kg (sédiment (eau de mer)) 0,24 mg/kg (sol)

Composants à valeurs biologiques :

Acétone – CAS: 67-64-1	
IBE	50 mg/l urine ft acétone

8.2. Contrôles de l'exposition

Informations complémentaires :

Le diamètre des particules de la préparation est inférieur à 100 microns ; une partie de ceux-ci, environ 1 % en poids, est inférieure à 10 microns ; le diamètre aérodynamique moyen en masse est de 28 microns. Ces valeurs sont cependant variables en fonction des températures, du délai de livraison et du mode d'utilisation.

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respectez les mesures de sécurité habituelles lors de la manipulation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des aliments, des boissons et du fourrage.

Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

Éviter le contact visuel.

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection des yeux:

Porter des lunettes de sécurité là où il y a une possibilité de contact avec le produit.

Lunettes avec protections latérales EN 166 CE.

Lunettes de sécurité étanches et résistantes aux solvants avec protection latérale, type EN166.

Protection de la peau:

Pas nécessaire lorsqu'il est utilisé correctement.

Vêtements et chaussures antistatiques

Protection des mains:

En cas d'utilisation prolongée, gants de protection résistants aux solvants, par exemple néoprène ou PVA, type EN374.

Protection respiratoire:

Pas nécessaire dans les zones bien ventilées.

Si les limites d'exposition sont dépassées, utiliser un masque complet avec filtre pour gaz, vapeurs organiques et poussières type EN141 & EN143 & EN371

Risques thermiques :

Les aérosols, en cas de surchauffe, déforment, et peut être jeté sur une distance considérable.

Contrôles d'exposition:

Éviter d'inhaler les gaz, les vapeurs et les particules d'aérosol, en utilisant un environnement suffisamment ventilé, afin de maintenir la concentration dans l'air en dessous des limites d'exposition.

Si les mesures d'hygiène environnementale ne sont pas suffisantes pour descendre en dessous des limites d'exposition mentionnées ci-dessus, une protection respiratoire appropriée doit être adoptée.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Remarques
Aspect et couleur:	Boîtier aérosol sous pression avec peinture et gaz liquéfié	--
Odeur:	De type solvantée	--
Seuil d'odeur :	N.A.	--
pH :	N.A.	--
Point de fusion/congélation:	N.A.	--



Eco Service s.r.l

CHEMICAL PRODUCTS

Z.I. – 36053 GAMBELLARA – VI – Tel. +39 0444 649269 – Fax +39 0444 441190

http://www.eco-servicesrl.it – E-mail: info@eco-servicesrl.it

Fiche de Données de Sécurité TOP ACRYLIC

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	< 0 ° C	--
Point éclair:	< 0 ° C	--
Vitesse d'évaporation :	N.A.	--
Inflammabilité (solide, gaz):	N.A.	--
Chaleur chimique de combustion:	Supérieur à 20 KJ/g	--
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	15 Vol % - 1.9 Vol %	--
Pression de vapeur:	N.A.	--
Densité des vapeurs:	N.A.	--
Densité relative:	0,74 +/- 0,01 g/cm ³ 0,74 +/- 0,1 a 20 °C	--
Pression dans la boîte:	4,0 ± 0,2 bar a 20 °C	--
Hydrosolubilité:	insoluble	--
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	N.A.	--
Température d'auto-inflammabilité :	> 300 °C	--
Température de décomposition:	N.A.	--
Viscosité:	N.A.	--
Propriétés explosives:	Produit non explosif	--
Propriétés comburantes:	N.A.	--

9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Remarques
Indications supplémentaires:	Radioactivité : non radioactif. Le produit n'est pas explosif, cependant des vapeurs plus lourdes que l'air peuvent former des mélanges explosifs ou se déposer dans les tunnels et les conduits de ventilation, s'enflammant en présence de flammes nues, de corps incandescents, de moteurs électriques, d'étincelles, d'accumulation d'électricité statique ou d'autres sources d'inflammation placées même très loin du point d'utilisation du produit.	--

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse si correctement utilisées et stockées

10.2. Stabilité chimique

Stable s'il n'est pas chauffé au dessus de 50°C.

Décomposition thermique / conditions à éviter :

Le produit ne se décompose pas s'il est manipulé et stocké conformément à la réglementation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse si stocké et utilisé correctement.

10.4. Conditions à éviter

Éviter les collisions avec des objets pointus et les chutes, susceptibles de provoquer une perforation ou une rupture du récipient aérosol et des fuites consécutives de gaz inflammables et de solvants. Éviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil, par exemple pour chauffer le conteneur à des températures supérieures à 50 ° C, ce qui peut provoquer l'éclatement et la projection du conteneur, même à des distances considérables, avec un risque de propagation du feu.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart des oxydants, des acides forts et des alcalis forts, afin d'éviter la corrosion des récipients en acier

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Le produit est inflammable, suite à sa combustion il peut donner lieu à la formation de produits de décomposition dangereux.

Voir point 5

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Informations toxicologiques sur le produit :



Fiche de Données de Sécurité

TOP ACRYLIC

Composants avec des valeurs limites nécessitant une surveillance sur le lieu de travail:		
Hydrocarbures, C3-C4 (propane, butane, isobutane) - CAS: 68476-40-4		
Inhalation	LC50/4h	14442738 mg/m ³ (rat) Clark DG and Tiston (1982) 1443 mg/L (rat) Clark DG and Tiston DJ (1982) 800000 ppm (rat) Clark DG and Tiston (1982) 10000 ppm (rat) (OECD Guideline 413 EPA OPPTS 870.3465 (90)) Huntingdon Life Sciences (HLS) (2009b)
	NOAEC/390h	
Acétone – CAS: 67-64-1		
Oral	LD50	5800 mg/kg bw (Rat)
Dermique	LD50	>20000 mg/kg (lapin)
Inhalation	LC50/4h	> 50 mg/l (rat)
acétate d'éthyle – CAS: 141-78-6		
Oral	LD50	>5000 mg/kg bw (Rat)
Dermique	LD50	>18000 mg/kg (lapin)
Inhalation	LC50/4h	>20000 mg/kg-bw (lapin)
	LCL/6h	44 ml/l (rat)
		> 6000 ppm (Rat)
acétate de n-butyle – CAS: 123-86-4		
Oral	LD50	>6400 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5000 mg/kg (lapin)
Inhalation	LC50/4h	21 mg/L (rat)
Acétate de 1-méthyl-2-méthoxyéthyle – CAS: 108-65-6		
Oral	LD50	=>5000 mg/kg (Souris)
Dermique	LD50	=>5000 mg/kg (Souris)
Inhalation		37 mg/L (rat)
Dioxyde de titane - CAS: 13463-67-7		
Oral	LD50	2000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2000 mg/kg (lapin)
Inhalation	LC50/4h	5 mg/L (Oral)

Irritabilité primaire

Sur la peau :

Un contact prolongé ou répété sur l'épiderme provoque l'élimination de la graisse naturelle de la peau et peut provoquer l'apparition d'une dermatite de contact non allergique.

Sur les yeux :

Le contact direct provoque une irritation sévère. Les symptômes peuvent inclure : larmolement, rougeur, douleur et œdème.

Irritant

Sensibilisation : Aucun effet sensibilisant connu

Inhalation:

L'inhalation de fortes concentrations de solvants organiques peut provoquer une irritation des muqueuses et des effets nocifs sur le foie, les reins et au système nerveux. Les symptômes peuvent inclure des maux de tête, des étourdissements, des nausées, une faiblesse musculaire, des évanouissements et des taupes, des cas extrêmes de perte de conscience.

Une exposition prolongée aux vapeurs ou aux brouillards peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Ingestion:

L'ingestion accidentelle d'un produit aérosol est un événement peu probable. L'ingestion provoque une irritation de la gorge, le tractus gastro-intestinal, des nausées, des vomissements et de la diarrhée. Les effets peuvent inclure ceux décrits pour l'inhalation.

Aucun risque en utilisation normale.

Toxicité subaiguë à chronique :

Non classés. Le produit ne répond pas aux critères de classification pour les classes de danger suivantes :

Toxicité aiguë et chronique - Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT SE 1-2) exposition unique –



Eco Service s.r.l

CHEMICAL PRODUCTS

Z.I. – 36053 GAMBELLARA – VI – Tel. +39 0444 649269 – Fax +39 0444 441190

http://www.eco-servicesrl.it – E-mail: info@eco-servicesrl.it

Fiche de Données de Sécurité TOP ACRYLIC

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT RE 1-2) exposition répétée

Indications toxicologiques supplémentaires :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des mélanges, le produit présente les dangers suivants :

Irritant

Sensibilisation Non classifié. Lorsque les données sont disponibles, le produit ne répond pas aux critères de classification.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Non classés. Le produit ne répond pas aux critères de classification Cancérogénicité - Mutagénicité - Toxicité pour la reproduction.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration \geq 0.1%

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Hydrocarbures, C3-C4 (propane, butane, isobutane) - CAS: 68476-40-4	
IC50	16000 mg/L (ratto) (OECD Guideline 422 EPA OPPTS 870.3650) Huntingdon Life Sciences (HLS) (2010a)
LC50/48h	14,22 mg/L (Daphnia) USEPA OPP 2008
LC50/96h	24,11 mg/L (pesce) QSAR EPA 2008
Acétone – CAS: 67-64-1	
EC50/96h	302 mg/L (Alga)
LC50/336h	4042 mg/L (fish)
LC50/48h	1680 mg/L (Daphnia)
acétate d'éthyle – CAS: 141-78-6	
EC50/48h	260 mg/L (Daphnia)
LC50/48h	5600 mg/L (Desmodesmus subspicatus) >5000 mg/L (Alga)
LC50/96h	230 mg/L (Pimephales promelas)
NOEC/168h	2,4 mg/L (Daphnia)
NOEC/72h	>100 mg/L (Scenedesmus subspicatus)
acétate de n-butyle – CAS: 123-86-4	
EC50/48h	44 mg/L (Daphnia Magna)
LC50/96h	18 mg/L (Pimephales promelas)
Acétate de 1-méthyl-2-méthoxyéthyle – CAS: 108-65-6	
EC50	408-500 mg/L (Daphnia Magna)
EC50/48h	=>400 mg/L (Daphnia Magna)
LC50/96h	100-180 mg/L (Oncortynchus mykiss)

12.2. Persistance et dégradabilité

Le propulseur et les solvants se dégradent rapidement dans l'air par réaction photochimique.

Il n'y a pas de données sur la persistance et la dégradabilité du mélange (pour les données manquantes sur les substances ne pas encore communiqué par nos fournisseurs).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le propulseur et les solvants ont de faibles coefficients de partage n-octanol/eau et ne sont pas définissables comme bioaccumulables.

N'est pas applicable

12.4. Mobilité dans le sol

Les quantités de composés organiques volatils COV, toutes couleurs confondues, sont au maximum de 620 g/l.

Indication générales :

Ne pas laisser pénétrer dans les nappes phréatiques et les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB



Eco Service s.r.l

CHEMICAL PRODUCTS

Z.I. – 36053 GAMBELLARA – VI – Tel. +39 0444 649269 – Fax +39 0444 441190

http://www.eco-servicesrl.it – E-mail: info@eco-servicesrl.it

Fiche de Données de Sécurité TOP ACRYLIC

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0.1\%$

12.7. Autres effets néfastes

Les solvants et le propulseur contenus ont un faible potentiel de création d'ozone photochimique.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Le stockage des aérosols contenant des déchets sera effectué dans une zone propre, délimitée, bien aérée et loin de sources de chaleur et/ou de matériaux incompatibles (voir la section 10) équipée d'un bac de rétention incombustible, imperméable, inattaquable par les déchets et physiquement séparé du stockage des matières premières. Selon la liste européenne des déchets, les codes des déchets ne sont pas spécifiques à l'article mais à son utilisation. Ces codes sont attribués en fonction de l'utilisation de l'article. Éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Code refus emballage :

Code carton : CER 15.01.01

Bouchons code emballage plastique : CER 15.01.02

Code refus CEE relatif aux bombes aérosols vidées : 15 01 10 *

Les déchets code EWC signalé pour le mélange ou la substance :

Selon la liste européenne des déchets, les codes de déchets ne sont pas spécifiques à l'article, mais à son utilisation. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur en fonction de l'utilisation de l'article.

Caractéristiques de risque de rejet :

HP3 = Inflammable.

HP4 = Irritant

Traitement des conteneurs après vidange :

Des astuces:

Élimination conformément aux prescriptions légales.

Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR-Numéro ONU: 1950

IATA-Numéro ONU: 1950

IMDG-Numéro ONU: 1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Nom d'expédition: 1950 AEROSOL

IATA-Nom technique: AEROSOLS

IMDG-Nom technique: AEROSOLS, Flammable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe: 2,5F

ADR-Etiquette: 2.1

IATA-Classe: 2.1

IATA-Etiquette: 2.1

IMDG-Classe: 2.1

14.4. Groupe d'emballage

Non pertinent

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin: No

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID: HIN - Kemler: - Quantité limitée: 1 L
Special Provision: - Catégorie de transport 2
EMS: F-D, S-U

Code de restriction de tunnel : (D)

UN "Règlement type" UN1950, AEROSOL, 2.1

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N.A.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement



Eco Service s.r.l

CHEMICAL PRODUCTS

Z.I. – 36053 GAMBELLARA – VI – Tel. +39 0444 649269 – Fax +39 0444 441190

http://www.eco-servicesrl.it – E-mail: info@eco-servicesrl.it

Fiche de Données de Sécurité

TOP ACRYLIC

Normes et législation sur la santé, la sécurité et l'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) en vertu du règlement REACH, articles 57 à 59 :

Il n'y a pas de substances SVHC indiquées dans la "LISTE CANDIDATE"

Réglementation RoHS :

Les substances suivantes ne sont pas présentes : Plomb, Mercure, Cadmium, chrome hexavalent, biphenyles polybromés (PBB), éthers diphénylipolybromés (PBDE) répertoriés dans le décret législatif du 4 mars 2014 n° 27 portant application de la directive 2011/65/CE (RoHS)

Autres normes de référence :

Directive 2008/47/CEE aérosols

Règlement 1907/2006/CEE (REACH)

Règlement 1272/2008/CEE (CLP/GHS).

Règlement 790/2009/CEE

Règlement (UE) N. 878/2020

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Il existe des scénarios d'exposition pour les substances qui conduisent à la classification du mélange.

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H351 Susceptible de provoquer le cancer

Conseils de formation

La formation professionnelle et la formation des travailleurs sur les agents chimiques doivent être effectuées conformément aux Directive n°98/24/CE.

Limitation d'utilisation recommandée

Les informations fournies sont les meilleures en notre possession sur la base de l'état actuel de nos connaissances et de la législation en vigueur. L'utilisateur est responsable d'utiliser le produit conformément aux avertissements et de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales en matière de sécurité et d'hygiène au travail et de protection de l'environnement. Les informations fournies doivent être considérées comme une description du besoin de sécurité concernant notre produit. Nous déclinons toute responsabilité pour les dommages résultant d'une mauvaise utilisation de la préparation.

Abréviations et acronymes:

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU) (=COV)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal Concentration in atmosphere for 50% of animal test.

LD50: Lethal dose for 50% test animal

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

STEL: Short Term Exposure Limit

TLV: Theshold Limit Value

TWA: Time Weighted Average

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent very Bioaccumulative

CLP: Classification, Labelling and Packaging



Eco Service s.r.l

CHEMICAL PRODUCTS

Z.I. – 36053 GAMBELLARA – VI – Tel. +39 0444 649269 – Fax +39 0444 441190

http: //www.eco-servicesrl.it – E-mail: info@eco-servicesrl.it

Fiche de Données de Sécurité

TOP ACRYLIC

REACH: Registration, Evaluation, Authorization of Chemicals
SVHC : Substance of Very High Concern
PNEC: Predicted No Effect Concentration (Risk Assessment)
ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists.
STEL/C: Short-Term Exposure Limit/Ceiling.
LEL: Lower Explosive Limit
UEL: Upper Explosive Limit
BW: Body weight
NOAEL: No Observed Adverse Effects Level
RoHS: Restriction on the use of Hazardous Substances.
RTECS : Registry of Toxic Effects of Chemical Substances.
NOAEC : No Observed Adverse Effects Concentration
CER : Catalogo Europeo Rifiuti.
NOAEL : No Observed Adverse Effects Concentration
Carc. 2: Carcinogenicity, Hazard Category 2